



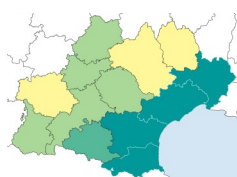
TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS

Région Occitanie - 3^{ème} trimestre 2022

Au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage est en légère baisse en Occitanie (-0,1 point), faisant suite à deux trimestres de stabilité.

Sur un an, il diminue de 0,7 point, et se situe un point en-dessous du niveau d'avant-crise sanitaire (fin 2019).

Avec 8,7 %, il reste toujours bien au-dessus du niveau métropolitain (7,1 %).



2022 T2	2022 T3
8,8%	8,7%

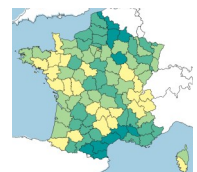
Baisse par rapport au trimestre précédent

dans 4 départements
 dans 4 départements

dans 5 départements

2022 T2	2022 T3
7,2%	7,1%

Baisse par rapport au trimestre précédent



dans 29 départements
 dans 42 départements

dans 25 départements

dans 4 régions

dans 3 régions

dans 6 régions

Les régions de France métropolitaine aux taux de chômage les moins élevés et les plus élevés



Les départements d'Occitanie au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



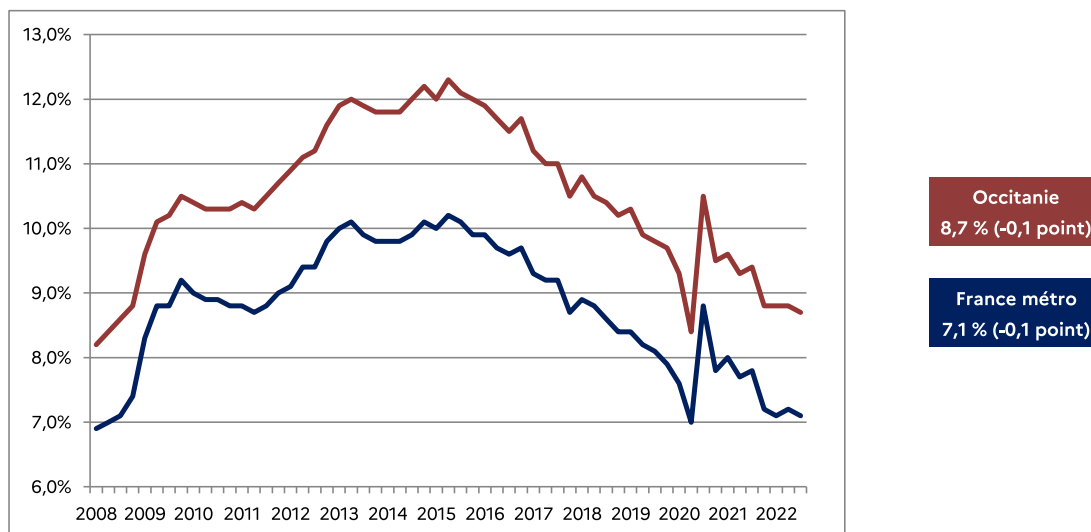
Les départements métropolitains au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé





APPROCHE RÉGIONALE (1 / 2)

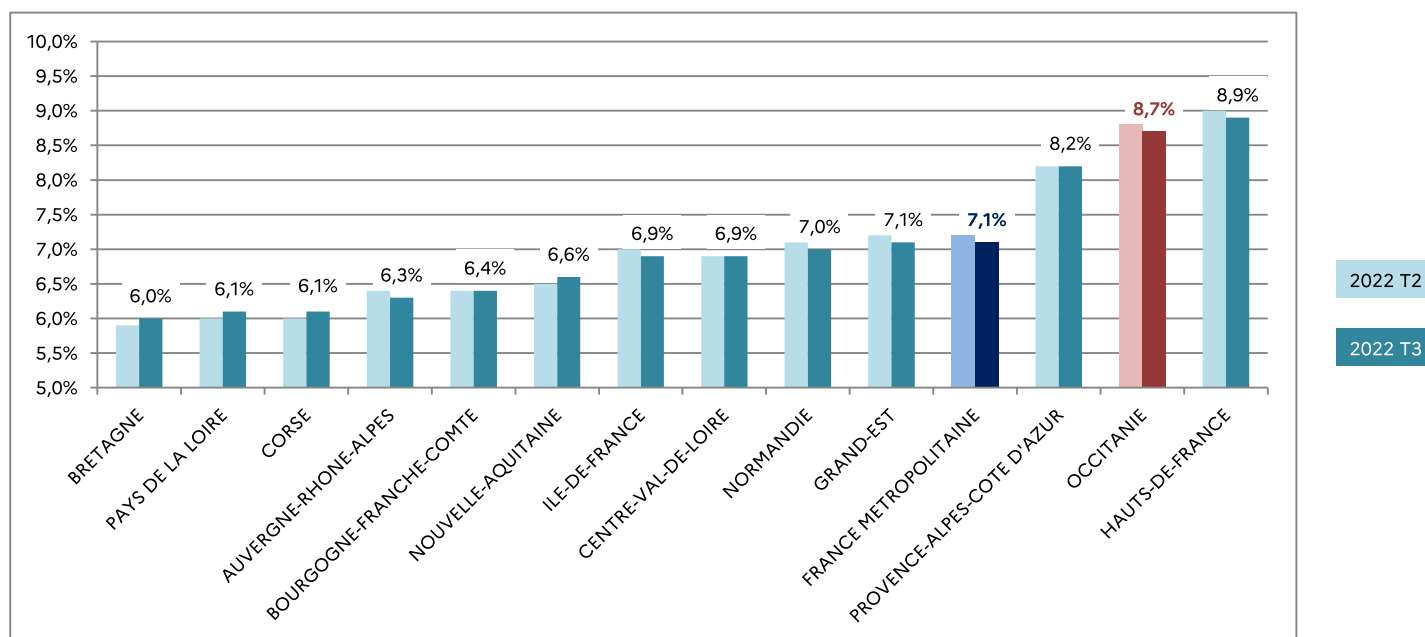
Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en %)



Le taux de chômage s'élève à 8,7 % en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2022, soit 1,6 point au-dessus du taux métropolitain.

Sur un an, le taux de chômage diminue de 0,7 point en Occitanie, une baisse identique au niveau national. Stable sur les deux premiers trimestres 2022, il diminue légèrement au 3^{ème} trimestre 2022.

Taux de chômage localisés en régions aux 2^{ème} trimestre 2022 et 3^{ème} trimestre 2022



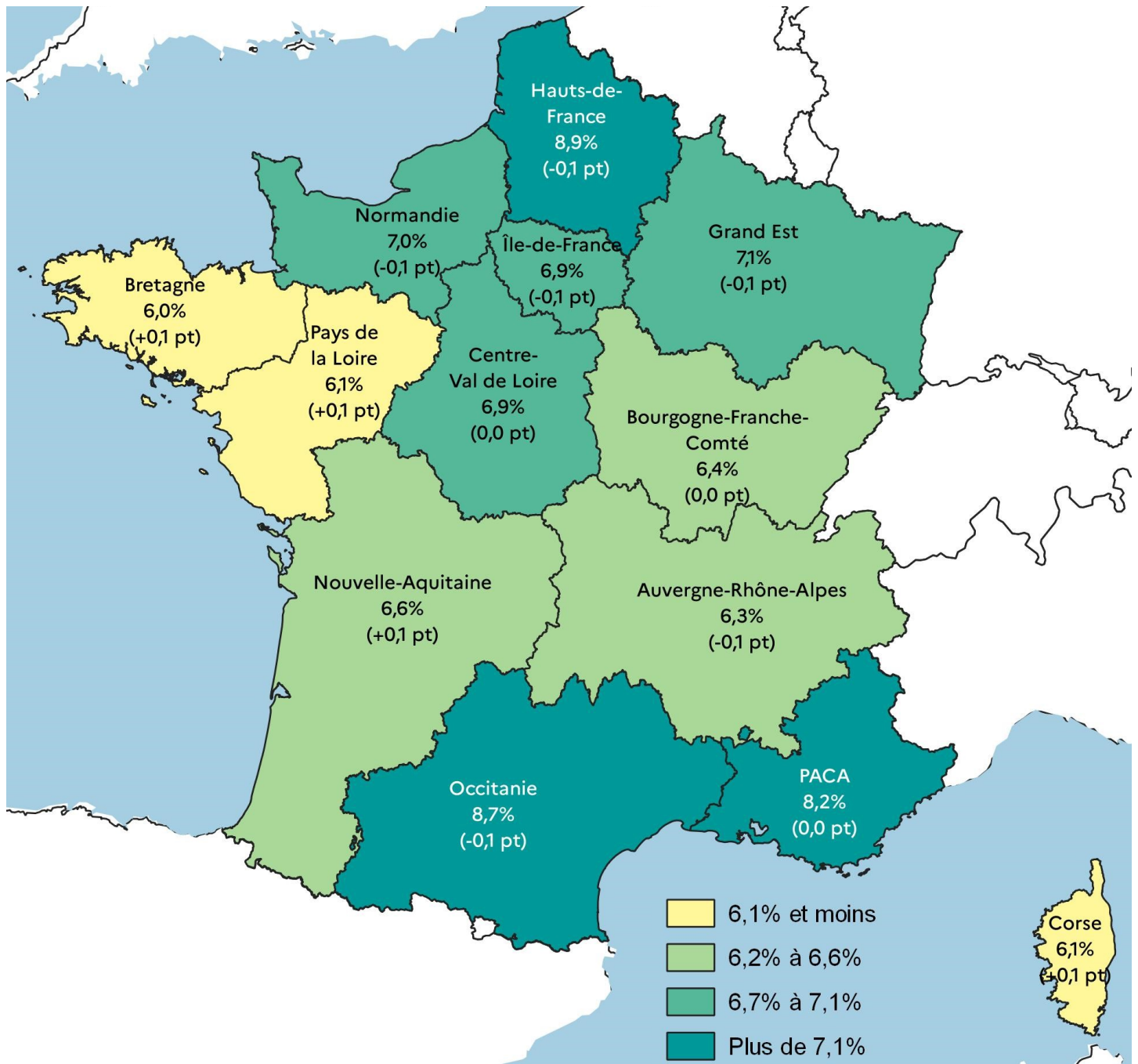
Au troisième trimestre 2022, l'Occitanie affiche toujours le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, derrière les Hauts-de-France.

Sur le trimestre, le taux de chômage est quasiment stable (+/- 0,1 point) dans l'ensemble des régions.



APPROCHE RÉGIONALE (1 / 2)

Taux de chômage localisés dans les régions de métropole au 3^{ème} trimestre 2022

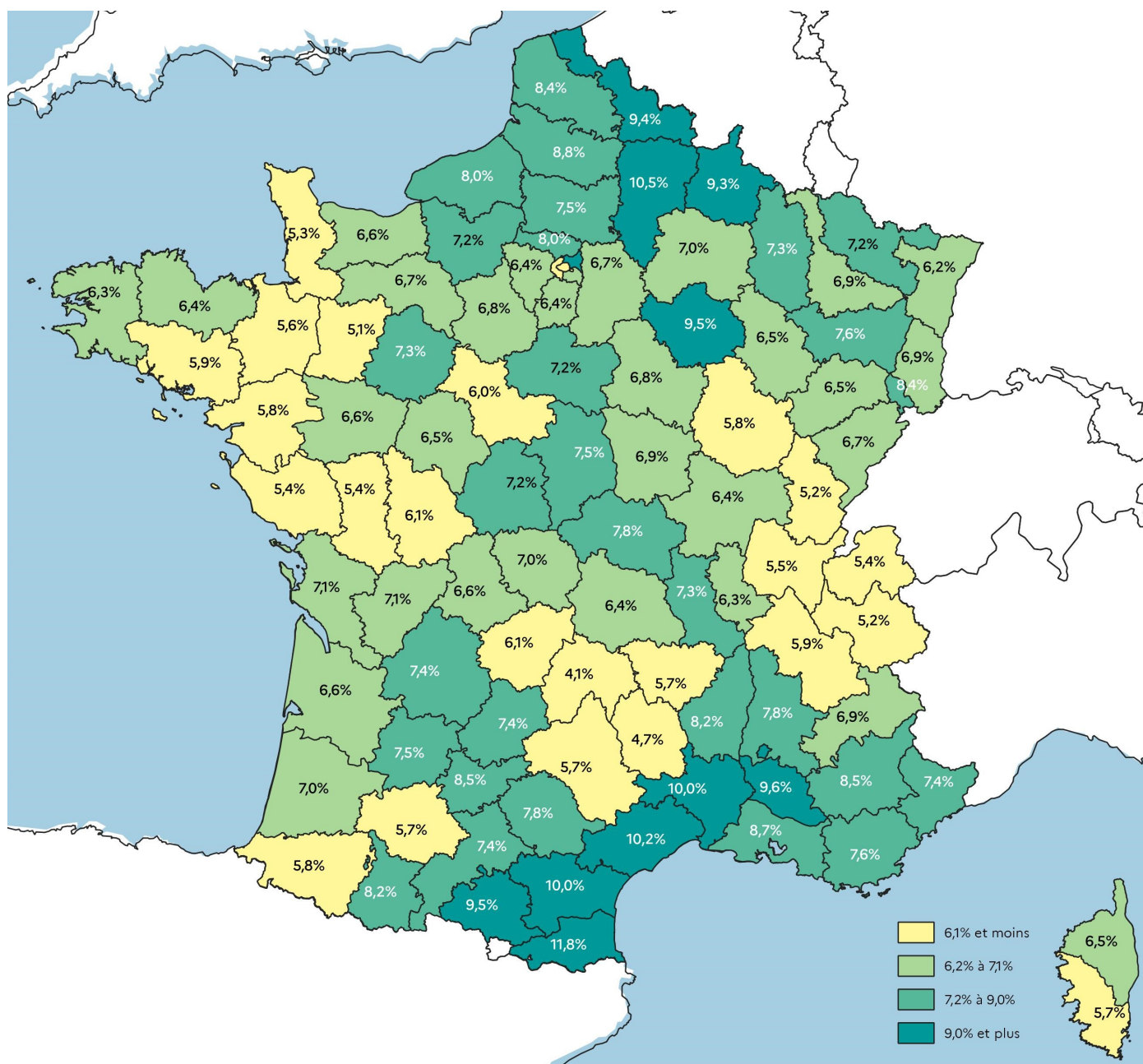


Source Insee | @ IGN



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (1 / 5 - FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Taux de chômage localisés dans les départements de métropole au 3^{ème} trimestre 2022



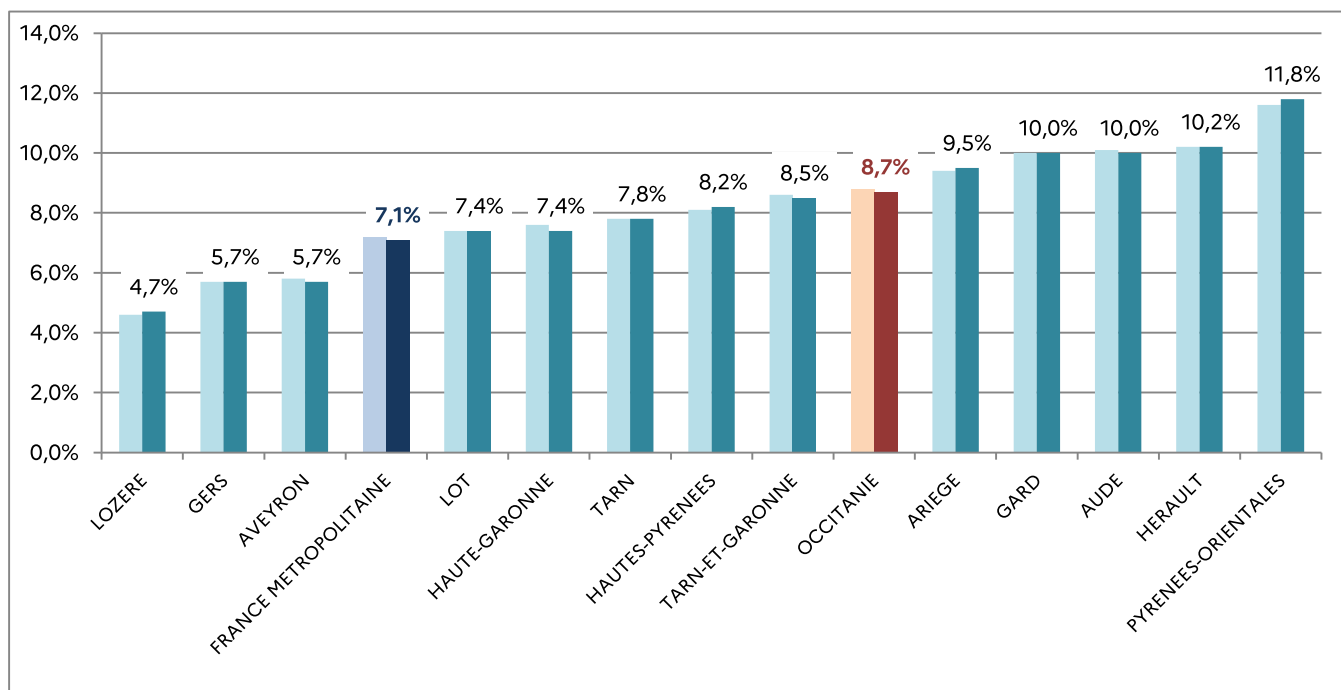
Les taux de chômage départementaux s'échelonnent en France métropolitaine de 4,1 % (Cantal) à 11,8 % (Pyrénées-Orientales). Pour près de 60 % des départements (56 sur 96), il est inférieur ou égal au taux national (7,1 %).

Ce trimestre, le taux de chômage est quasiment stable (+/- 0,1 point) dans la très grande majorité des départements (79 sur 96, soit 82 %). Seulement 7 départements enregistrent une hausse du taux de chômage de 0,2 point (dont les Pyrénées-Orientales), et dix une baisse de 0,2 point. Pour 25 départements, le taux de chômage reste stable entre le deuxième trimestre 2022 et le troisième trimestre 2022.



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (2 / 5 - OCCITANIE)

Taux de chômage localisés par département (région Occitanie) aux 2^{ème} trimestre 2022 et 3^{ème} trimestre 2022

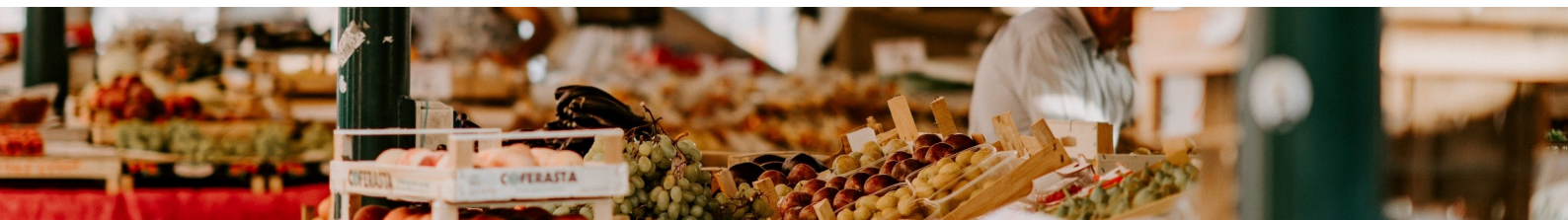


Source Insee

En Occitanie, trois départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,1 %) : la Lozère, l'Aveyron et le Gers. Ils figurent même parmi les quinze départements de métropole les moins touchés par le chômage.

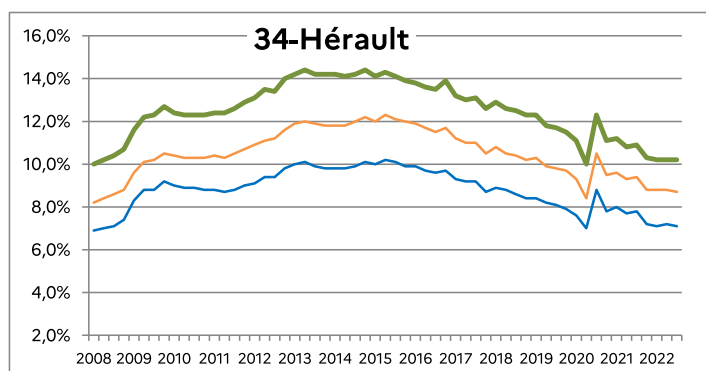
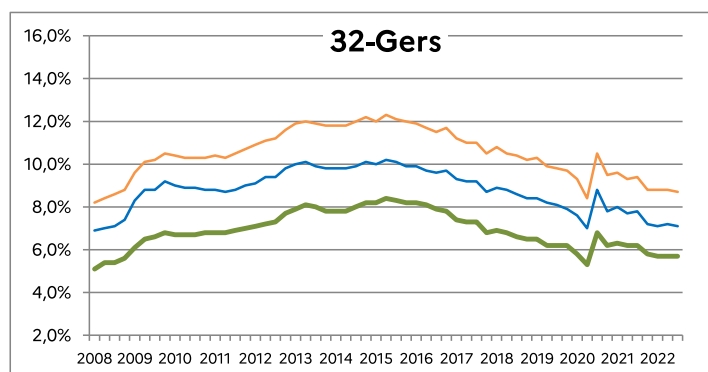
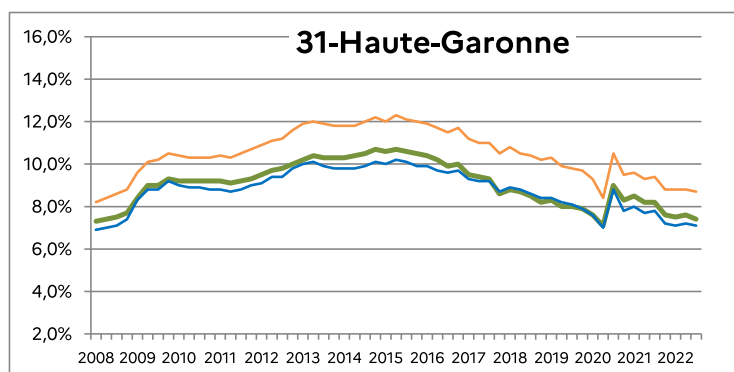
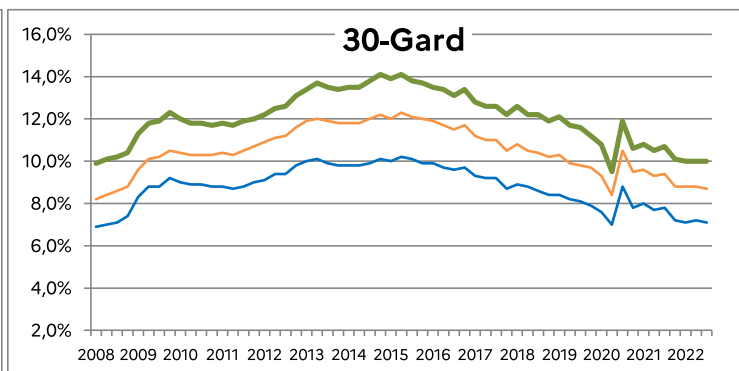
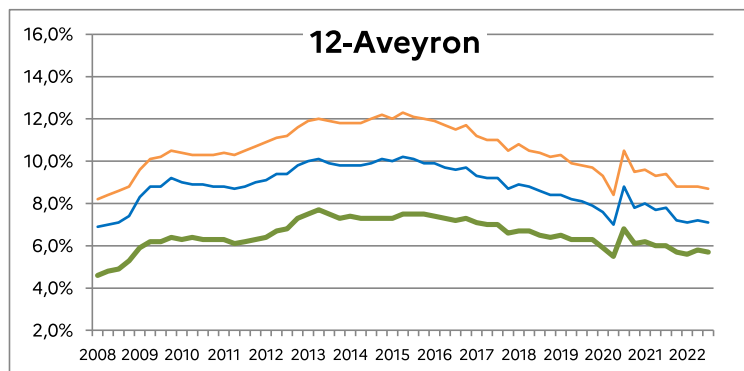
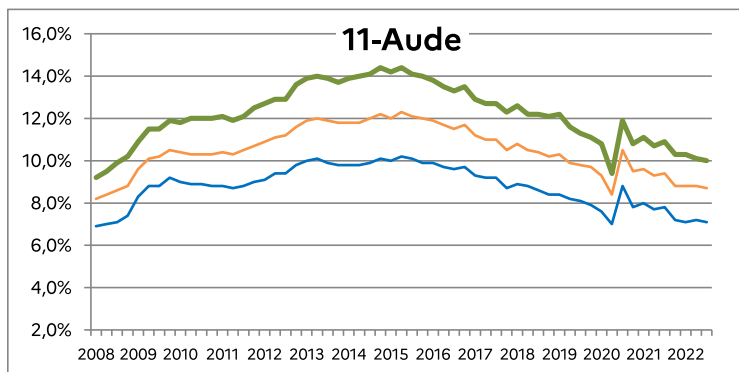
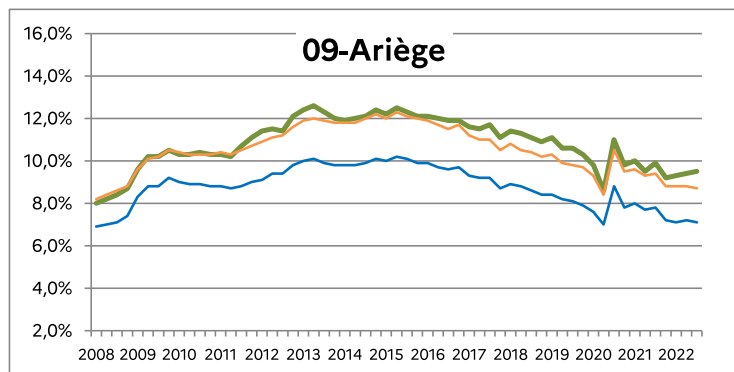
Les quatre départements côtiers de la région figurent toujours parmi les six départements de métropole où le taux de chômage est le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, avec 1,3 point de plus que le deuxième département : l'Aisne (11,8 % contre 10,5 %).

La Haute-Garonne affiche toujours un taux de chômage supérieur à la moyenne métropolitaine (7,4 %), et ce depuis le confinement et la crise sanitaire de début 2020.



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (4 / 5 - OCCITANIE)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/2)



— DÉPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

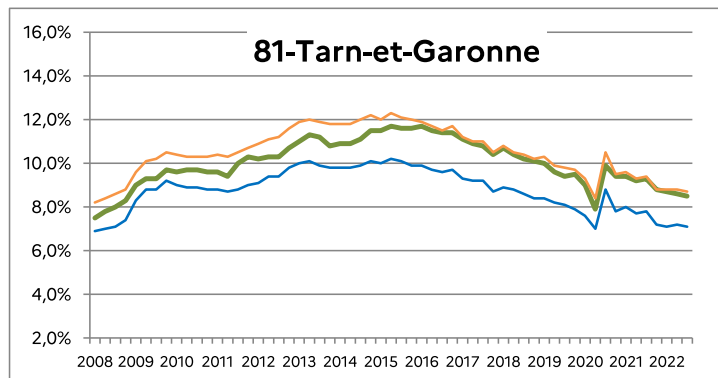
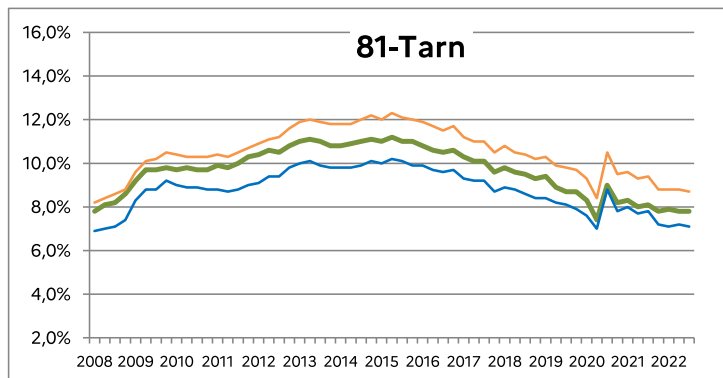
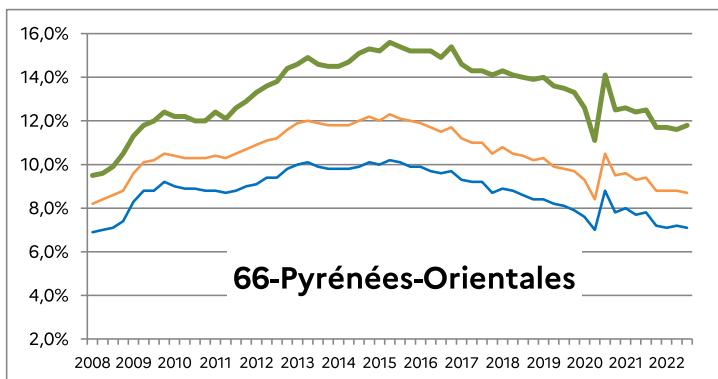
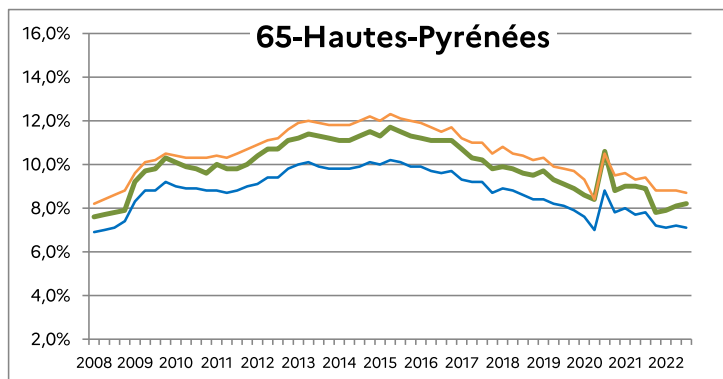
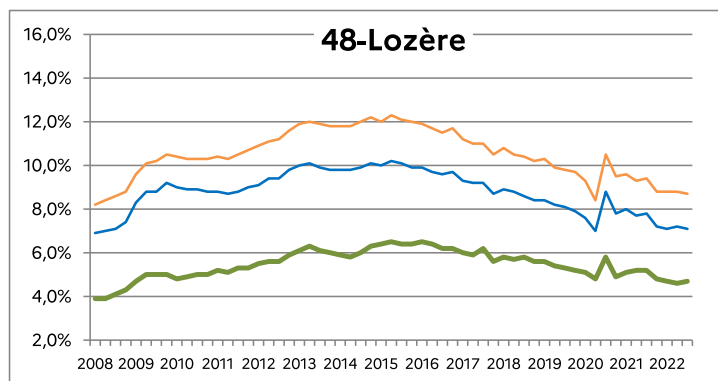
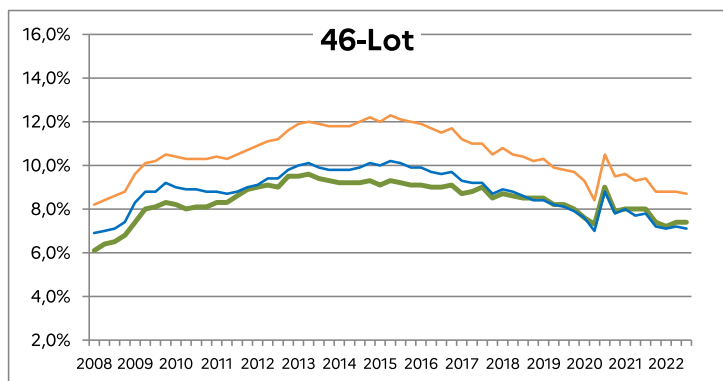
Source Insee





APPROCHE DÉPARTEMENTALE (5 / 5 - OCCITANIE)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/2)

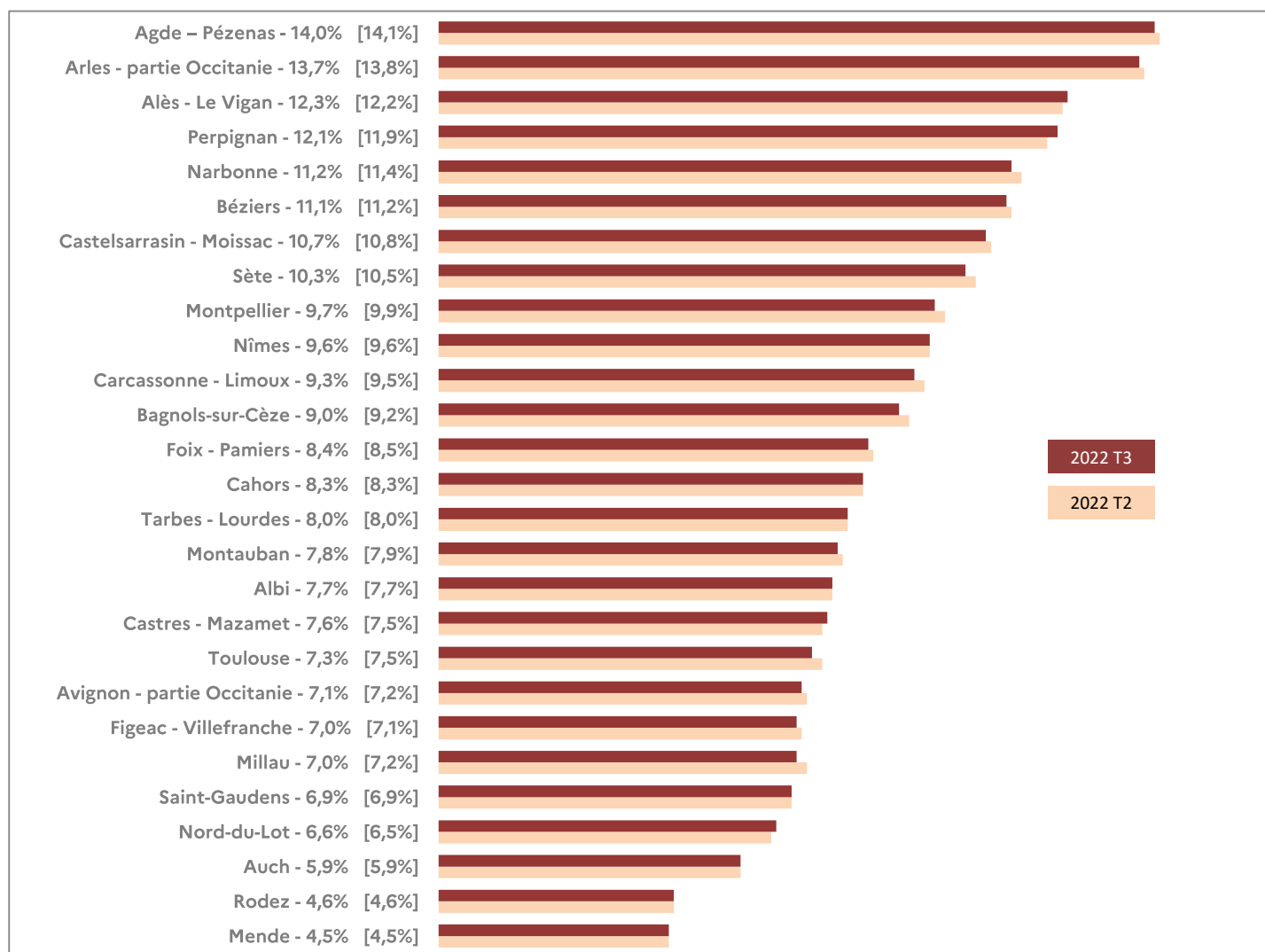


— DEPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

Source Insee

APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI (1 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi ¹ d'Occitanie



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee

Note de lecture : Zone d'emploi - Taux de chômage du trimestre en cours % [Taux de chômage du trimestre précédent %]

En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 3,5 % (Les Herbiers-Montaigu, Le Mont Blanc) à 14,0 % (Agde - Pézenas).

En Occitanie, c'est la zone d'emploi de Mende qui présente le taux de chômage le plus bas (4,5 %). Elle fait partie des dix zones d'emploi de France métropolitaine les moins touchées par le chômage.

Parmi les vingt zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, huit sont situées en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 10,3 %.

En Occitanie, le taux de chômage est quasiment stable (+/- 0,1 point) dans la majorité des zones d'emploi (19 sur 27).

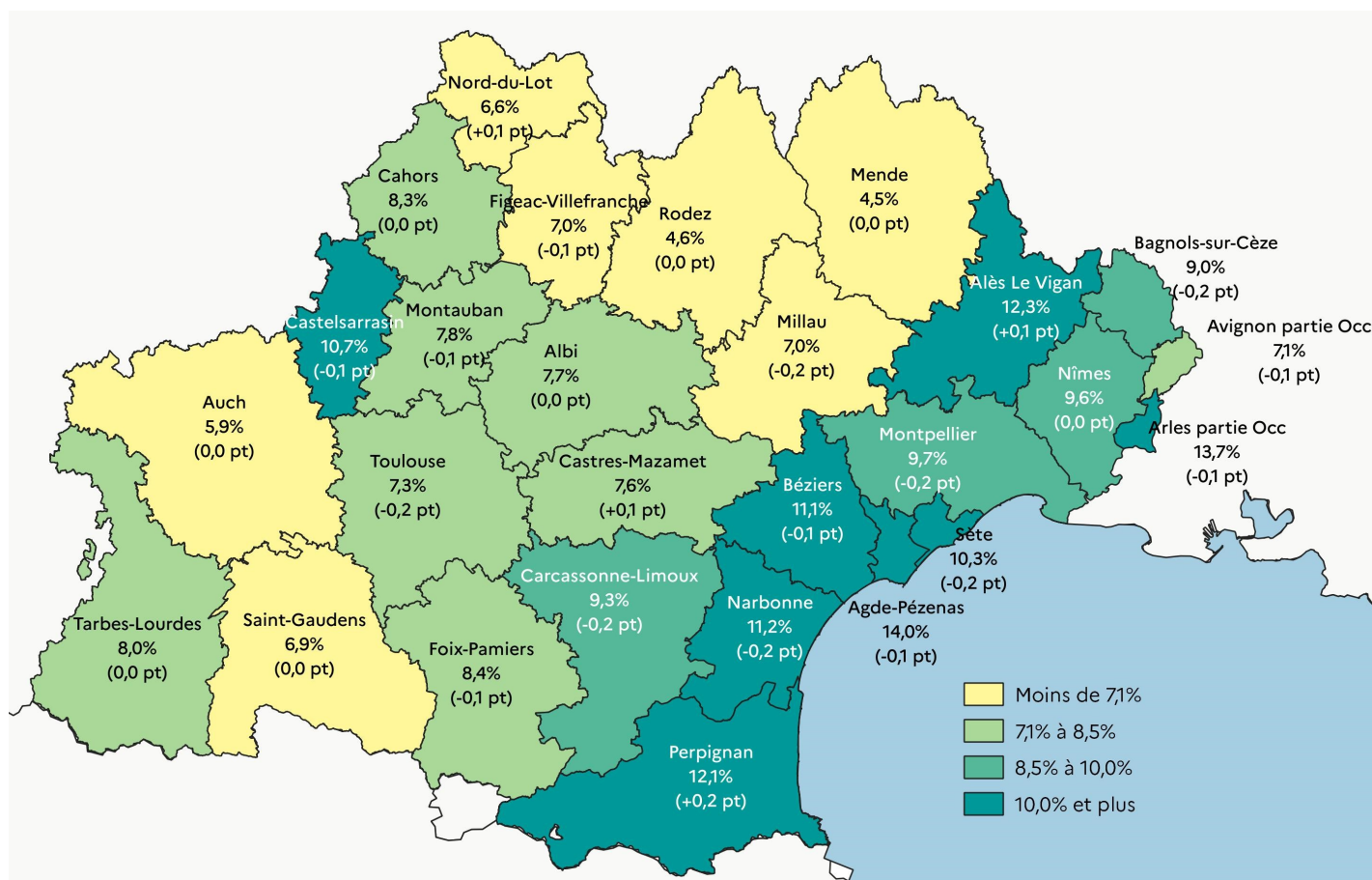
Le taux de chômage diminue dans 15 zones d'emploi, avec des baisses comprises entre -0,1 point (8 zones d'emploi) et -0,2 point (7 zones d'emploi). Il augmente dans seulement 4 zones d'emploi, avec des hausses comprises entre +0,1 point (3 zones d'emploi) et +0,2 point (Perpignan).

Il est stable pour les huit autres zones d'emploi.



APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI (2 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi ¹ d'Occitanie au 3^{ème} trimestre 2022



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee / © IGN

Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE.

Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

- **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.
- **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :
 - Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
 - Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation

des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

** Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*
- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*
- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acos (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.

Les taux de chômage localisés du 4^{ème} trimestre 2022 seront publiés en avril 2023

Directeur de publication : Julien TOGNOLA | Réalisation : Service Études Statistiques Évaluation
DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6
Rédaction, coordination et mise en page: SESE OCCITANIE